

RUANDA - URUNDI

SERVICE PENITENTIAIRE.

MAISON CENTRALE
DE
DETENTION.

RE
1336

cd

Nom : M uny as anga

Origine : Rwanda Gitega

Chefferie : Gitega

Poste : Gitega

Profession :

N° du R. E. : 1336

N° du R. M. P. : 4 -

N° Dactyl. :

Arrêté, le : 10-4-47

Entré, le : 10-4-47

Condamné le : 10-4-47

1/4 de peine :

Sortie le : 30-11-47

Rapatrié le :

Expulsé, le :

Décédé, le :

Act 1-5-47 n° 18740297

Hôpital de Ruhengeri
Docteur L CLEMENT
Travail

Le Gardien,

1-5-47
multe
>



RUANDA-URUNDI

FINANCES.

Comptabilité Modèle 18

N° 297

Bureau de *Rubanga*

Frs 62,-

Exercice 1940

Budget

Article

Littera

Quittance

Le 18. 7. 1940

Reçu de M. *Munyansanga*

la somme de *soixante deux frs*

pour *Avenue et Frais d. Int.*

R. M. P. 2084 / Rub

(1) Le *Comptable* (2) d' *Administration*

(1) Comptable ou Caissier Colonial. (2) Désignation.

REQUISITION
à fin
d'emprisonnement

R.A.P./2004/kunengeri

TRIBUNAL de Police de kunengeri

Reg. du M. P. d'Instance n°

Registre du rôle n°

RE
133C

L'Officier du Ministère Public près le Tribunal de Police de kunengeri

En vertu de l'art 52 de l'ordonnance-loi du 30 août 1924 et des articles 142 et 146 du décret du 11 juillet 1923:

Requiert Monsieur le Gardien de la prison à kunengeri

de recevoir et emprisonner le nommé LUNYANSANGA, munutu des abungura, résidant à la colline kunengeri, 3/Chef NGHIMU URWA, Prov. du Mulera, Chef GAWAVU

condamné par jugement du Tribunal de Police de kunengeri

en date du 12 avril 1940 193 devenu irrévocable le 193

en date du

à 1°) SIX MOIS de S.P., 2°) 2 MOIS de S.P. et 50 frs d'amende ou 15 jours de S.P.S. au paiement de 24 frs de frais de justice solidairement avec du chef d

et à défaut de paiement à 4 jours de S.P.S. du Chef: de s'être soustrait frauduleusement au paiement de 1'1.S.39 et 40 de contravention à l'art. 10, 1°, 2°, 5° et 47 du décret du 10/3/22¹⁹³

L'Officier du Ministère Public,

kunengeri, le 12 avril 1940

Le Juge de Police WILLELS